

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Les dénombrements de la population d'Ypres au XVème siècle (1412-1506). Contribution à la statistique sociale du moyen âge", in *Vierteljahrschrift für Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte*, t. I, 1903.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12964_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Les dénombrements de la population d'Ypres au XV^e siècle (1412—1506).

(Contribution à la statistique sociale du moyen âge.)

Par

Henri Pirenne (Gand).

I.

On sait que la découverte du dénombrement des habitants de Nuremberg en 1449¹⁾ par K. HEGEL (1864), marque une date dans les études de statistique historique. Non seulement ce précieux document est resté jusqu'aujourd'hui le plus ancien texte de ce genre que l'on connût, mais, en servant de point de départ à M. K. BÜCHER dans son beau livre *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im XIV. und XV. Jahrhundert* (1886), il a encore exercé une influence profonde sur toutes les recherches ultérieures et contribué largement à répandre les idées qui sont généralement admises sur les populations urbaines du moyen-âge. Depuis l'heureuse trouvaille de HEGEL, M. K. Th. EHEBERG a publié (1883) un relevé analogue, quoique moins précis, provenant de Strasbourg et appartenant aux années 1473—1477²⁾. Postérieurement à cette date, nous ne sachions pas que les archives allemandes aient fourni d'autres dénombrements remontant au XV^e siècle, et c'est aux données beaucoup plus suspectes des Heberegister, des Eidbücher, des Schofnsregister etc. que les érudits ont dû arracher péniblement des conclusions plus ou moins problématiques sur le sujet si important et si difficile qui nous occupe ici.

Bien que la France ait possédé au moyen-âge des dénombre-

1) Cf. tout récemment, sur la population de Nuremberg, P. SANDER, *Die Reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs*, p. 902 et suiv. (1902).

2) *Conrad's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, N. F. VII, 297—314; VIII, 413—430.

ments comparables à celui de Nuremberg¹⁾, aucun d'entre eux, s'il en subsiste, n'a encore attiré l'attention des travailleurs. Quant à la Belgique, on semble ne pas même s'y être douté que ses villes si nombreuses et si actives aient pu fournir de véritables recensements, et c'est uniquement aux états des feux (*heerd-tellingen*), base à laquelle son caractère fiscal donne une instabilité périlleuse et que l'on ne s'est point occupé d'ailleurs de critiquer, que les érudits y ont eu recours pour calculer, tant bien que mal, la population des agglomérations urbaines²⁾. Nous possédons heureusement, pour ce pays, des sources plus sûres. Si les pièces relatives au dénombrement que les magistrats de Bruges firent exécuter en 1480—1482 semblent aujourd'hui perdues³⁾, les archives d'Ypres conservent en revanche, échelonnées entre 1412 et 1506, des listes d'habitants des différents quartiers de la ville, qui constituent un ensemble de renseignements à la fois plus riche et plus détaillé que ceux que l'on possède jusqu'ici sur une population urbaine à la fin du moyen-âge. C'est à leur analyse que sont consacrées les lignes suivantes. Toutefois, avant d'en aborder l'étude, il importe de donner d'abord au lecteur quelques indications sur le milieu social auquel elles se rapportent. Ces détails, on le verra plus loin, sont indispensables à l'appréciation exacte de nos documents.

Ypres fut, dès le XII^e siècle, avec Gand et Bruges, une des trois grandes villes drapières de la Flandre flamingante. Essentiellement industrielle, sa population passa toujours, au moyen-âge, pour fort nombreuse. On a cité fréquemment une bulle d'Innocent IV, du 22 mai 1247, déclarant, qu'au rapport des

1) Voir par exemple à ce sujet, H. JADART, *La population de Reims et de son arrondissement*, p. 17 et suiv. (Reims 1882). M. LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 183 n., qui a connu cet ouvrage, ne semble pas avoir remarqué l'intérêt des renseignements qu'il renferme.

2) Le seul travail détaillé, à cet égard, est celui de J. F. WILLEMS, *Oude bevolking der provincie Antwerpen (Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud*, p. 231—258) qui, malgré ses défauts de méthode, mérite encore d'être lu. On peut y joindre: SCHAYES, *Ancienne population du Brabant* (MARSHALL et BOGAERTS, *Bibliothèque des antiquités Belges*, t. I, p. 80—94) ainsi que les renseignements épars dans *l'Histoire et géographie des communes belges* de TALLIER et WAUTERS.

3) GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de Bruges*, t. VI, p. 475.

échevins Ypres renferme „fere ducenta milia hominum“¹⁾. Ce chiffre, que l'on s'étonne de voir admis encore par des historiens modernes, ne peut plus tromper personne dans l'état actuel de nos connaissances. D'ailleurs, onze ans après la déclaration des échevins à Innocent IV, le successeur de celui-ci, Alexandre IV, instruit de son côté par le prévôt et le chapitre de Saint-Martin, estime la population de la ville à 40 000 âmes²⁾. L'éclatante contradiction de ces deux chiffres nous oblige de n'accorder à l'un comme à l'autre qu'un caractère symbolique: la science n'a pas à en tenir compte. Toutefois, nous avons conservé par hasard certaines données qui, si elles ne nous permettent pas de calculer, même approximativement, le nombre des habitants, nous autorisent pourtant à affirmer qu'il était considérable au XIV^e siècle. Un rôle de parchemin où sont relevés les paiements faits aux fossoyeurs qui ont porté hors des murs et enterré dans le cimetière de la Madeleine les corps des personnes mortes pendant la peste de 1316 nous apprend que, du 25 avril au 9 octobre, soit en l'espace de vingt-quatre semaines, 2573 personnes avaient succombé³⁾. Ce relevé, qui est sans doute le plus exact que l'on connaisse des ravages causés par une épidémie pendant le moyen-âge, donne une moyenne de 108 décès par semaine, le chiffre hebdomadaire le plus élevé étant 191 (1 au 7 avril) et le plus bas 15 (2 au 9 octobre). Une telle mortalité suppose évidemment une population

1) WARNKOENIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, t. II, 1^e partie, Urkundenbuch, p. 168 (avec la date inexacte du 20 mai).

2) Bulle du 5 janvier 1258 aux archives d'Ypres, analysée par J. L. A. DIEGERICK, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. I, p. 82, No. 96. Le texte inédit porte: „Dilecti filii prepositus et conventus monasterii Sancti Martini ville Yprensis . . . nobis exponere curaverunt quod, licet animarum cura hominum ipsius ville, parochianorum suorum, qui numero quadraginta miha dicuntur et plures, incumbat eisdem etc.“ A. VANDENPEERBOOM, *Ypriana*, t. III, p. 414 et suiv., pense à tort qu'il ne s'agit dans ce document que de la seule paroisse de Saint-Martin. Il est évident qu'il vise la population de toutes les paroisses dont le chapitre de Saint-Martin avait le patronat.

3) Sur ce précieux document, voy. J. L. A. DIEGERICK, *Annales de la société historique de la ville d'Ypres*, t. I, p. 322 et suiv., qui se trompe toutefois en pensant qu'il ne mentionne que les corps des pestiférés trouvés dans les rues. L'expression „pour recueillir les mors aval les rues“ signifie simplement que les fossoyeurs devaient aller de rue en rue chercher les individus décédés.

importante, quelle que soit d'ailleurs l'idée que l'on se fasse des conditions hygiéniques de l'époque. D'autre part, le plus ancien *Poorterieboek* d'Ypres ¹⁾ nous fait connaître, pour la seconde moitié du XIV^e siècle, le nombre des étrangers auxquels fut conféré annuellement, par don ou par achat, le droit de bourgeoisie. Nous y relevons entre autres, les chiffres suivants :

Années	Nouveaux bourgeois	Années	Nouveaux bourgeois
1352	176	1373	135
1353	71	1374	129
1354	111	1375	137
1355	110	1376	101
1357	119	1377	84
1369	111	1378	129
1370	73	1379	123
1371	124	1380 ²⁾	54
1372	70		

Faute de mieux, cette liste nous montre du moins une population vivante et active, exerçant à l'extérieur une forte attraction.

Mais la fin du XIV^e siècle marqua pour Ypres le commencement de la décadence. La concurrence de la draperie anglaise et de celle des villages voisins, exerce depuis lors sur son industrie nourricière une influence de plus en plus néfaste³⁾. Le long siège que la ville eut à soutenir contre les Anglais et les Gantois en 1382 l'obligea à incendier ses faubourgs et dut faire émigrer un grand nombre d'artisans. En 1405, le chroniqueur OLIVIER DE DIXMUDE déplore l'appauvrissement croissant de la commune, qui avait été jadis si florissante „dat men se compareerde tjeghen Paris“⁴⁾. En 1408, il fallut diminuer sa part dans les contributions

1) Ce registre conservé aux archives d'Ypres commence en 1352. Il mériterait une étude détaillée qui ne peut trouver place ici.

2) Les inscriptions pour cette année sont incomplètes, les troubles civils qui éclatèrent alors en Flandre ayant bouleversé l'administration de la ville. Pour la même cause, le registre est vacant aux années 1361 et 1362.

3) Sur tout ceci cf. H. PIRENNE, *Geschichte Belgiens*, t. II, p. 488 (édit. française, t. II, p. 387).

4) *Merkwaaerdige gebeurtenissen*, éd. J. J. LAMBIN, p. 32 (Ypres, 1835). Dans les actes du curieux procès introduit dans la seconde moitié du XIV^e siècle devant le conseil du comte de Flandre, par Ypres contre Poperinghe, à propos de l'exercice de la draperie, les Yprois ne craignent pas de com-

payées par la Flandre, de 10,7 pour cent à 8,5 pour cent¹). La diminution du nombre des nouveaux bourgeois fournit un témoignage plus éloquent encore de la situation pénible de la ville depuis le siège de 1382²).

Années	Nouveaux bourgeois	Années	Nouveaux bourgeois
1383	77	1414	30
1384	63	1415	38
1385	48	1416	38
1386	66	1417	38
1387	47	1431	94
1411	23	1437	67
1412	27	1491	13
1413	16	1506	16

Il faut se garder toutefois, d'accorder à ces chiffres une importance exagérée. On se tromperait certainement en croyant que la population de la ville, depuis 1383, a fondu dans la même proportion que le nombre annuel des nouveaux poorters. On voit en effet, en 1431 et en 1437, époques où le nombre des habitants n'avait certainement pas augmenté, les bourgeoisies acquises par don ou par achat remonter aux chiffres de 94 et de 67. Pour apprécier sainement notre tableau, il faudrait posséder sur les règles présidant à l'inscription des nouveaux bourgeois, des renseignements précis. Or, nous ne savons même pas si les *Poorterieboeken* ont été tenus régulièrement. Dans ces conditions, on doit se contenter de leur demander une impression d'ensemble traduisant plus ou moins fidèlement la réalité.

Malgré le ralentissement de son activité industrielle et la fermeture de ses débouchés, Ypres passait encore, au commencement du XV^e siècle, pour un centre manufacturier de premier ordre. En 1485, les échevins estimaient qu'en 1408 „il y souloit avoir 70 à

parer leur ville à Rome et à Constantinople. Les gens de Poperinghe repliquent „dat eene clene dinc niet es te compareirne jeghen eene zo overgrote . . . ende Ypre en es anders danne eene simple stede zonder auctoriteit of signerie“. N. de Pauw, *Ypre jeghen Poperinghe*, p. 125.

1) C'est à dire de 10 l. 14 s. 6 d. pour cent livres à 8 l. 11 s. 7 d. Voyez les taxes du transport de Flandre en 1317 et en 1408 dans ZAMAN, *Exposition des trois Etats du païs et comté de Flandre*, p. 341 et suiv. (1711).

2) Les chiffres suivants sont extraits du registre de la *Poorterie* cité plus haut.

100 000 personnes!¹⁾ Mais la décadence se précipite pendant les années suivantes. En 1445, le magistrat affirme que la draperie anglaise tue celle de la ville, que le commerce est anéanti, que les maisons sont inoccupées et tombent en ruines²⁾. Sept ans plus tard, en 1451, nous apprenons que la commune „est très pauvre et taillée de plus apovrir s'elle n'est secourue“³⁾. En 1466, on cherche vainement le moyen d'introduire quelque nouvelle industrie propre à faire augmenter la population et à soulager les pauvres⁴⁾. A la même époque, les tisserands, réduits à des salaires de famine, émigrent ou tombent dans la dernière misère⁵⁾. Les troubles et les guerres dont la Flandre fut le théâtre à la fin du XV^e siècle portèrent un terrible coup à la ville. A en croire un acte de 1486, elle n'aurait plus compté à cette époque que 5 à 6000 habitants, et les 3 à 4000 métiers qu'elle aurait possédé quatre-vingt ans plus tôt, se seraient réduits à 25 ou 30⁶⁾. Sans doute, il faut faire la part de l'exagération dans ces doléances. On verra plus loin qu'au moment où les Yprois se plaignaient d'être tombés au chiffre de 5 à 6000 âmes, ils étaient en réalité beaucoup plus nombreux. Pourtant la ruine de leur industrie et par là même de leur prospérité n'était que trop réelle. Un mémoire rédigé en l'année 1500 par un marchand de la Hanse, nous apprend que leurs foires, jadis si importantes « seer gelaten siin etlicke jaren herwertz »⁷⁾. La paix dont jouirent les Pays-Bas au commencement du XVI^e siècle et les mesures énergiques prises par Philippe le Beau en 1501 pour protéger la draperie yproise contre la concurrence des villages voisins⁸⁾, améliorèrent légèrement cet état de choses. D'après

1) DIEGERICK, *Inventaire des archives de la ville d'Ypres*, t. IV, No. 1162, p. 121.

2) *Ibid.*, t. VII, No. 2361, p. 147.

3) *Ibid.*, t. III, No. 943, p. 207.

4) *Ibid.*, t. III, No. 995, p. 260.

5) *Ibid.*, t. III, No. 987, p. 252 (anno 1462).

6) *Ibid.*, t. IV, No. 1162, p. 121.

7) *Leitfaden für die Aelterleute des Deutschen Kaufmanns zu Brügge verfasst von einem Klerk des Hansischen Kontors zu Brügge*, p. 22 (Hambourg, 1875).

8) DIEGERICK, *op. cit.*, t. V, p. 6. Le duc Philippe le Beau décida que les drapiers de Neuve-Eglise, Dranoutre, Kimmel, Wulveringham ne pourraient plus fabriquer que des draps ordinaires, et que ceux d'entre eux qui viendraient s'établir dans la ville recevraient gratuitement le droit de bourgeoisie.

une source, à la vérité assez peu sûre, il y aurait eu, en 1517, 600 métiers en activité dans la ville. Mais ce ne fut là qu'une courte embellie. En 1545 la misère était revenue; le nombre des métiers était tombé à une centaine, et 2300 personnes(?) vivaient de la charité publique ¹⁾.

Ces quelques faits suffisent à caractériser la population à laquelle se rapportent les dénombrements que nous allons étudier. Ils montrent qu'Ypres a conservé, au XV^e siècle, le caractère qu'elle a présenté pendant tout le moyen-âge, c'est à dire celui d'une localité essentiellement manufacturière ne se soutenant que par une industrie d'exportation. Cette ville nous révèle donc un type urbain tout à fait différent de celui que M. BÜCHER a étudié dans son livre sur Francfort. Mais, à l'époque où nous sommes parvenus, elle a perdu la vigueur et la vitalité dont elle jouissait au XIV^e siècle. Jadis saine et florissante, elle languit et s'étiolé par suite de la décadence de sa draperie, et à mesure que l'on descend le cours des années, on la voit changer de nature et tendre à devenir, à la longue, une petite ville de province sans rayonnement extérieur et sans débouchés.

II.

Les dénombrements sur lesquels reposent cette étude appartiennent, nous l'avons déjà dit, aux archives communales de la ville d'Ypres. Ils nous ont été signalés, il y a quelques années, par M. E. De SAGHER, l'aimable conservateur de ce riche dépôt. Ils se rapportent aux années 1412, 1431, 1437, 1491 et 1506 et ne sont d'ailleurs que les fragments d'un ensemble plus considérable qui a disparu ²⁾. Il est impossible de savoir à quelle occasion ils furent exécutés. Tout au plus peut-on supposer que ceux de 1431 et de

1) DIEGERICK, *op. cit.*, t. V, p. 305 et suiv.

2) La chronique manuscrite de Pierre van Letewe, conservée à la Bibliothèque d'Ypres, rapporte qu'en 1464 les Hooftmannen des quartiers procédèrent à un dénombrement qui fit connaître l'existence en ville de 1624 *weerachtige mannen*, dont 1000 environ possédaient des armes, de 5521 femmes et enfants, de 2000 maisons occupées et de 454 maisons inoccupées. Le chiffre des habitants (7145) se rapproche sensiblement de celui auquel nous aboutissons plus loin pour l'année 1491. Il faut évidemment y comprendre aussi les vieillards, que le chroniqueur a oublié de citer à côté des femmes et des enfants.

1437 ont eu pour cause les événements militaires dont la Flandre fut le théâtre à ces deux dates ¹⁾).

Tous nos dénombremens sont rédigés en langue flamande et inscrits sur des cahiers de papier de forme oblongue. Chaque cahier comprend, pour l'année à laquelle il se rapporte, la liste des habitants d'une des quatre sections de la ville. Ypres se divisait, en effet, au XV^e siècle, en quatre quartiers: celui de la Poorterie, celui de la Draperie ou Weifambocht, celui des Vulres ou de la Vullerie et celui des Ghemeene Neringhe. D'après ceci, nous devrions posséder, pour chaque année, un total de quatre cahiers. Malheureusement, nous n'avons conservé pour aucune d'elle les dénombremens au complet. Dans leur état actuel ils se répartissent comme suit:

1412: 3 dénombremens (Draperie [exécuté au mois de mai]; Vulres; Ghemeene Neringhe).

1431: 1 dénombrement (Ghemeene Neringhe).

1437: 2 dénombremens (Poorterie [exécuté le 18 mars]; Draperie [exécuté au mois d'avril]).

1491: 1 dénombrement (Ghemeene Neringhe [exécuté le 4 mai]).

1506: 2 dénombremens (Poorterie et Vulres [exécutés les 12 et 13 octobre]).

Nos dénombremens n'ont pas seulement pour but de fournir la liste des habitants des divers quartiers. Dans ceux de 1412, de 1437, de 1491 et de 1506, on a relevé soigneusement le nombre des hommes en état de porter les armes (weerachteghe mannen) indiqués en marge soit par un signe conventionnel, (un petit rond) soit par des chiffres. Des cahiers spéciaux, ajoutés à l'un des dénombremens de 1412 (ghemeene neringhe) et aux trois dénombremens de 1437, donnent la répartition de ces individus par connétablies de dix hommes. Le relevé des weerachteghe mannen manque en revanche en 1431. Il est remplacé, dans ce dénombrement, par des cotes d'impôt. Le dénombrement de 1491 renseigne, de son côté, les quantités de grains, d'avoine et de sel existant chez les habitants.

Sauf celui de 1491, qui a deux échevins pour auteurs, tous les dénombremens sont l'oeuvre des capitaines ou hooftmannen des quartiers. Le procédé de recensement adopté est partout le

1) En 1431, la révolte de Cassel, en 1437, celle de Bruges.

même. Chaque cahier renferme rue par rue l'indication des chefs de ménage, en mentionnant en regard le nombre de personnes dont se compose le ménage ¹⁾. Le nom de chaque rue est inscrit en vedette, en tête de la liste des individus qui l'habitent. Le travail est fait en prenant pour bête les rues principales et en suivant, au fur et à mesure, comme nos modernes livres d'adresses, les ruelles et les culs de sac qui y aboutissent. On peut se convaincre facilement, en se reportant au grand plan d'Ypres gravé au XVI^e siècle, que les enquêtes des *hooftmannen* sont absolument complètes. A la fin de chaque dénombrement de quartier, se trouve une récapitulation générale dont nous avons soigneusement contrôlé les chiffres. Ceux-ci sont assez souvent inexacts et peuvent servir, une fois de plus, à justifier la défiance qu'il est utile de professer à l'égard des chiffres globaux que nous a transmis le moyen-âge.

Il importe de se demander tout d'abord si les dénombrements ne comportent pas d'omissions volontaires, ou, en d'autres termes, si les *hooftmannen* qui les ont dressés ont voulu y noter toute la population existante. N'auraient-ils pas négligé par exemple, ainsi qu'on l'a supposé pour Nuremberg, de renseigner les très jeunes enfants et les nourrissons? Répondre à cette question avec une sûreté complète est impossible. Il est extrêmement probable, toutefois, que le nombre des personnes composant chaque ménage est donné au complet dans nos listes. S'il en était autrement, en effet, on ne pourrait guère s'expliquer la quantité considérable

1) Je transcris ci-dessous, à titre de spécimen, les premières lignes du dénombrement du quartier de la draperie en 1412:

Hier naer volghende ziin de broothaten wonende binnen den vierendele van Lamsinne van Loo nu ten tiden hooftman van den Weifambochte int jaer XIII^e ende twaelve, in meye.

Al voren beghinnende up tcabaret te Nieukerke.

- o o Pieter de Goey ende Jan zijn broeder, filius Maes . . . X
 - o o Item Jhan Vondelyng midsgaders II vrouwen . . . VII
 - o o Item Jhan van Menine . . . V
 - o o Item Claeis van Were . . . III
 - o o Item Moenine van der Woestine . . . II
 - o o Her Lauwers Berclaen . . . VII
- etc.

L'indication du nombre des membres des ménages manque dans le dénombrement de 1431, qui n'en mentionne que les chefs.

d'enfants qu'elles mentionnent. La seule lacune dont on constate l'existence avec certitude dans les dénombrements, concerne le clergé régulier. On a omis, de parti pris, d'y renseigner les chanoines de Saint-Martin (avec leurs serviteurs), habitant une immunité claustrale dont d'importants vestiges subsistent encore aujourd'hui, ainsi que la population des quatre couvents des O. L. Vrouw-Broeders, des Fremineuren, des Augustinen et des Predicaren. Le nombre de ces personnes ne peut d'ailleurs avoir été fort considérable. On ne sera sans doute pas très loin de la vérité en l'estimant à une centaine d'individus. Nous ne nous en occuperons pas dans les pages suivantes.

Le tableau suivant donne, d'après les sources que nous venons de décrire, la population des divers quartiers de la ville de 1412 à 1506.

Quartiers	1412	1431	1437	1491	1506
Poorterie	—	—	2062	—	2078 ⁶⁾
Draperie	2105 ¹⁾	—	1880 ⁴⁾	—	—
Vulres	3208 ²⁾	—	—	—	2973
Ghemeene Neringhe . .	2949	2890(?) ³⁾	2775 ⁵⁾	2066	—

Sur ces données il est permis de calculer avec une garantie suffisante d'exactitude la population totale d'Ypres en 1412 et en 1437, en supposant que la population des quartiers manquant à chacune des deux années a suivi le mouvement de celle des quartiers connus. On obtiendra ainsi, pour la Poorterie en 1412: 2474 habitants, et pour les Vulres en 1437: 2763 habitants. Dès lors on aboutira aux résultats suivants:

Population totale $\left\{ \begin{array}{l} 1412: 10736 \text{ habitants} \\ 1437: 9390 \text{ habitants.} \end{array} \right.$

Les chiffres que l'on obtiendra aux années 1431, 1491 et 1506,

1) La récapitulation à la fin du cahier donne 2501.

2) La récapitulation à la fin du cahier donne 3128.

3) Le dénombrement ne donne que le nombre des chefs de ménage (c. 850). Le chiffre marqué ici a été obtenu en multipliant ce nombre par 3,4. On trouvera plus loin (p. 14) la justification de ce calcul.

4) La récapitulation à la fin du cahier donne 1888.

5) La récapitulation à la fin du cahier donne 2761.

6) La récapitulation à la fin du cahier donne 2087.

pour lesquelles on possède des éléments moins nombreux, seront aussi moins sûrs. Ce sont :

Population totale	}	1431: 10 523 habitants
		1491: 7 626 habitants
		1506: 9 563 habitants.

Quelle que soit la valeur de ces derniers chiffres, ils correspondent du moins à ce que nous savons du sort de la ville au XV^e siècle. Ils attestent, en effet, la profonde décadence qui se produisit vers la fin de ces cent années, ainsi que le relèvement momentané qui marqua le début du XVI^e siècle. Constatons de plus qu'avec les dix milliers d'habitants qu'elle posséda, en chiffres ronds, de 1412 à 1506, Ypres nous apparaît comme un peu plus peuplée que Bâle (8000 hab. environ au milieu du XV^e siècle) et que Francfort (8719 hab. en 1440), aussi peuplée que Reims (10678 hab. en 1482), d'un tiers moins peuplée que Strassbourg (16531 hab. en 1473—77) et deux fois moins peuplée que Nuremberg (20165 hab. en 1449), état de choses qui s'accorde parfaitement avec l'idée que nous pouvons nous faire de son importance par rapport à celle de ces villes.

Il est intéressant de comparer le chiffre de la population d'Ypres, tel que nous l'avons établi pour le XV^e siècle, avec celui de cette même population pendant les temps modernes.

D'après un dénombrement très complet exécuté par les Français alors en possession de la ville, peu avant 1697, Ypres comptait à cette époque 12862 habitants. Un autre dénombrement du même genre daté du mois de juin 1697, lui en donne 10755 dans l'enceinte et 471 dans la banlieue, soit au total 11226. Elle en renfermait 11860 en 1786, et elle en compte enfin aujourd'hui 16552. Pour saisir la signification de ces données, il faut se rappeler que, depuis le milieu du XVI^e siècle, l'industrie a complètement abandonné Ypres qui n'est plus depuis lors qu'une paisible ville de province, servant de marché à ses alentours et renfermant un grand nombre de pauvres et de petits rentiers. Or, quelle qu'ait pu être la décadence de la draperie au XV^e siècle, on verra plus loin que la confection des étoffes occupait encore, à cette date, la moitié environ de la population. Nous devons donc conclure qu'une ville industrielle en Belgique, était alors à peine aussi peuplée qu'une

ville provinciale des temps modernes, et qu'elle l'était sensiblement moins qu'une ville provinciale de la fin du XIX^e siècle.

III.

Nos dénombrements ne nous permettent pas seulement de calculer le chiffre de la population d'Ypres au XV^e siècle, ils nous donnent aussi le moyen d'apprécier cette population en elle-même, dans ses groupements naturels et dans ses divisions sociales.

Ils nous mettent tout d'abord en état d'établir l'importance d'un ménage urbain à la fin du moyen-âge, question singulièrement controversée et jusqu'ici, croyons-nous, non encore résolue. La confection même de nos listes nous montre, en effet, qu'on y considère comme formant un ménage, toute personne soit isolée soit demeurant avec ses broothaten (femme, enfants, domestiques) et possédant un logement à part. Les hôtes hébergés par un habitant sont censés faire partie de son ménage. Au contraire, les gens qui louent pour y résider soit une chambre soit une partie de maison (slapers), constituent un ménage distinct. Le dénombrement de 1506 (poorterie) envisage par exemple, comme formant une seule unité ménagère, quatre hommes étrangers les uns aux autres, mais occupant ensemble la même chambre.

La plus grande diversité règne naturellement quant au nombre de personnes dont se composent les ménages. A côté d'une foule d'individus isolés, veufs ou célibataires vivant seuls, on rencontre des ménages de 5 à 8 membres et au delà. Voici les chiffres que fournit, pour les années 1412 et 1437, le quartier des Ghemeene Neringhe.

Catégories des Ménages	1412		1437	
	Nombres des Ménages	Proportion pour cent	Nombres des Ménages	Proportion pour cent
Ménages d'individus isolés . . .	185	20.3	84	11
" de 2 personnes . . .	213	23.3	155	20
" " 3 " . . .	194	21.3	169	22.2
" " 4 " . . .	122	13.4	118	15.6
" " 5 " . . .	74	8.1	93	12.3
" " 6 " . . .	63	6.9	61	8
" " 7 " . . .	21	2.3	40	5.3
" " 8 " . . .	18	1.9	17	2.3
" " plus de 8 personnes	23	2.5	25	3.3
	913		762	

Le chiffre de ménages d'individus isolés que nous fournit ce tableau pour 1412 est singulièrement élevé. Il dépasse sensiblement celui du pays où ces ménages sont aujourd'hui les plus nombreux par rapport à la population totale, c'est à dire de la France. D'après M. LEVASSEUR, en effet, la France comptait en 1886 sur 100 ménages, 14 ménages d'individus isolés, soit 6⁰/₁₀₀ de moins qu'Ypres en 1412. Mais trente ans plus tôt, en 1856, le chiffre pour cent de ces mêmes ménages en France est de 10.4, soit sensiblement le même qu'à Ypres en 1437 (11⁰/₁₀₀)¹). Le nombre des ménages à individus isolés diminue donc dans la France moderne à mesure qu'on remonte, et dans la ville d'Ypres au XV^e siècle, à mesure qu'on descend dans le temps. La cause de ce phénomène est différente de part et d'autre. En France, elle réside dans l'amointrissement de la natalité, à Ypres, dans la décadence de l'industrie. Tant que la draperie conserva sa prospérité, elle fournit un gagne-pain à une foule de pauvres gens, hommes célibataires ou veufs et femmes veuves²), vivant seuls, comme le montrent nos listes, dans des chambres louées ou dans les petites maisons des ruelles de la ville. A mesure que l'ouvrage se fit plus rare, toute cette partie de la population dut émigrer et le résultat de son exode fut de relever dans une proportion notable le nombre des ménages à plusieurs personnes.

Le bien fondé de ces considérations sera clairement attesté par le tableau suivant, où l'on trouvera le nombre moyen de per-

Quartiers	1412		1431		1437		1491		1506	
	Nombre total des Ménages	Individus par Ménage	Nombre total des Ménages	Individus par Ménage	Nombre total des Ménages	Individus par Ménage	Nombre total des Ménages	Individus par Ménage	Nombre total des Ménages	Individus par Ménage
Poorterie	—	—	—	—	563	3.6	—	—	489	4.2
Draperie	610	3.4	—	—	510	3.7	—	—	—	—
Vulres	996	3.2	—	—	—	—	—	—	737	4
Ghemeene Neringhe .	913	3.2	850	—	762	3.6	475	4.3	—	—

1) E. LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 330 et suiv.

2) Sur les 185 individus vivant seuls et considérés en 1412, dans le quartier de *Ghemeene Neringhe*, comme formant autant de ménages, on rencontre 91 femmes, certainement veuves pour la plupart.

sonnes qui constituent un ménage aux diverses dates de nos recensements.

Il ressort clairement de ces chiffres que la moyenne du nombre de personnes formant un ménage a suivi à Ypres, au XV^e siècle, les fluctuations de l'industrie. En 1412, époque encore relativement favorable, elle n'est que de 3.2 à 3.4 individus, c'est à dire inférieure à la moyenne relevée en France en 1886, qui est de 3.6 ¹⁾. On la voit ensuite s'élever progressivement à mesure que la draperie dépérit: elle atteint 3.6 ou 3.7 en 1437 et monte à 4.3 en 1491. En revanche, la reprise qui se manifeste au commencement du XVI^e siècle, la fait descendre à 4 et 4.2 en 1506. A la fin du XVII^e siècle, lorsque Ypres a perdu décidément son caractère industriel, elle revient au chiffre de 1491, c'est à dire à 4.3 ²⁾. Il semble permis, à la suite des ces constatations, de formuler comme règle générale que: plus l'activité industrielle est intense dans une ville du moyen-âge, plus la densité des ménages y est faible. Au XIV^e siècle, à l'époque de la pleine prospérité de la draperie, elle ne devait guère, à Ypres, comme dans les autres villes manufacturières de la Flandre, dépasser le chiffre 3.

Nous avons déjà dit qu'à l'exception de celui de 1431, nos dénombremens fournissent, pour chacun des quartiers de la ville, le nombre des hommes en état de porter les armes (*weerachtghe mannen, het were*). On trouvera ci-dessous l'ensemble des renseignements qu'il fournissent à cet égard.

Quartiers	1412		1437		1491		2106	
	Nombre des Wer. Mannen	Habitants par Wer. Man	Nombre des Wer. Man	Habitants par Wer. Man	Nombre des Wer. Mannen	Habitants par Wer. Man	Nombre des Wer. Mannen	Habitants par Wer. Man
Poorterie	—	—	526	3.9	—	—	508	4
Draperie	516	4	379	4.9	—	—	—	—
Vulres	778	4	—	—	—	—	650	4.5
Ghemeene Neringhe	691	4.25	712	3.9	540	3.8	—	—

Quel que soit l'intérêt de ces chiffres pour l'histoire de l'organisation militaire du moyen-âge, dont nous ne nous occuperons pas

1) LEVASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 330.

2) Chiffre fourni par les recensements cités plus haut, p. 11.

ici, nous ne pouvons en tirer aucun renseignement quant à la nature de la population urbaine. Nous ignorons, en effet, les limites d'âge, auxquelles s'ajoutaient sans doute certaines conditions de fortune, qui déterminaient la qualité de *weerachteghe man*. Nous devons donc nous adresser à d'autres sources pour connaître la répartition des habitants par catégories d'âges et de sexes. Malheureusement, la plupart de nos dénombrements ne peuvent ici nous venir en aide. Ils se contentent d'ordinaire de donner le nombre total des personnes composant chaque ménage, et c'est seulement de loin en loin, et d'une manière tout à fait arbitraire, qu'ils entrent dans le détail. Par bonheur, celui de la Poorterie en 1506 fait exception à la règle. Son auteur a eu soin d'y marquer minutieusement le nombre d'hommes, de femmes, d'enfants, de servantes (*joncwijven*) et de valets ou de compagnons (*cnapen, knechten*) qui se rencontrent dans chacun des ménages recensés¹⁾. En retranchant du nombre total des habitants de ce quartier (2078) quelques religieuses et les domestiques de l'hôpital du Saint-Esprit, nous trouverons les résultats suivants pour 2067 individus recensés;

Hommes	439, soit 21.4 pour cent,		
Femmes	524, " 25.6	"	"
Enfants	880, " 43	"	"
Servantes	126, " 6	"	"
Compagnons et valets .	98, " 4	"	"

Si nous rapprochons ces chiffres de ceux constatés à Nuremberg en 1449, par M. BÜCHER²⁾, nous aurons pour cette dernière ville, proportionnellement à cent habitants:

1) Voici, à titre de spécimen, les premières notices du dénombrement:

Wer. Mannen.		Boesingstrate oost.	
II	Meester Clais Dierijc, zija wijf, V kinderen, een joncwijf, II cnapen		X pers.
I (II)	Joos Calewaert, zija wijf, zija dochtere, een joncwijf .		IV pers.
II	Meester Jacop de Pape, XIII tafeliers, een joncwijf, een cnape		XVI pers.
I	Anthonis Moens, zija wijf, een leermeiskin		III pers.
II	Troylus du Pondt, zija wijf, vier kinderen, II cnapen, I joncwijf		VIII pers.
I	De wedewe Jacobs van Hove, Christiaen van Houtte I kindt, I joncwijf		IV pers.

2) *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main*, p. 39.

Hommes	21.4
Femmes	24.9
Enfants	35.1
Serviteurs	18.6

Et en comparant le nombre de femmes, d'enfants et de serviteurs correspondant à un homme dans les deux villes, nous obtiendrons le résultat suivant:

	Femmes	Enfants	Serviteurs	En tout
Nuremberg	1.17	1.64	0.87	4.68
Ypres	1.20	2	0.50	4.70

Ce rapprochement nous permet de constater entre les deux villes des ressemblances et des différences également frappantes. Il nous montrent tout d'abord qu'à Nuremberg comme à Ypres la proportion des hommes (ni compagnons ni valets) par rapport au reste de la population, est sensiblement la même: on en rencontre ici, un sur 4.68 habitants, là, un sur 4.70 habitants. Même similitude de part et d'autre quant à l'excédent de la population féminine (1.17 par homme à Nuremberg, 1.20 à Ypres) ¹⁾. En revanche, la situation change si nous examinons, dans les deux villes, le nombre des enfants et celui des domestiques. Occupons nous d'abord des premiers.

Notre recensement ne nous permet pas de considérer les enfants qu'il énumère comme formant, quant à l'âge, une catégorie bien distincte de la population. Si, dans l'énoncé de la somme totale par laquelle il se termine, il distingue les *weerachteghe mannen des oude mans, vrouwen ende kinderen*, on se tromperait cependant en croyant qu'il range parmi les *kinderen* tous les individus du sexe mâle n'ayant pas encore atteint l'âge du service militaire. Pour peu que l'on parcoure attentivement ses colonnes, en effet, on ne tarde pas à s'apercevoir que de nombreux enfants sont marqués comme *weerachtig*. Il faut évidemment en conclure que nous devons faire rentrer dans le groupe des enfants, tous les fils et filles non-mariés qui, quel que soit leur âge, partagent le domicile de leurs parents et ne constituent pas un ménage distinct. Or les enfants adultes continuant à ha-

1) Ces chiffres s'élèvent à 1.22 pour Ypres et à 1.20 pour Nuremberg, si l'on additionne de part et d'autre les hommes chefs de ménage avec les compagnons et valets, et les femmes non servantes avec les *joncvijven*.

biter la maison paternelle sont certainement beaucoup moins nombreux que ceux qui l'ont quittée soit pour se marier, soit pour émigrer, soit pour entrer en service comme leercnape ou joncwijf etc., si bien que l'on est forcé de considérer la somme de 880 enfants comme un minimum. Pourtant ce chiffre est déjà assez élevé puisqu'il représente 1.8 enfants par ménage ou 2 enfants par homme en moyenne, contre 1.81 à Nuremberg. Mais, pour l'apprécier exactement, il importe de le rapprocher non du total des ménages, mais du total des ménages ayant des enfants. Nous aurons alors, pour 273 ménages se trouvant dans ce cas ¹⁾, 775 enfants, soit 2.8 enfants au minimum, par ménage ayant des enfants. Ce chiffre n'est sans doute pas très élevé. Il est supérieur néanmoins à celui de la statistique française de 1886 qui ne fournit que 2.6 enfants par famille ayant des enfants²⁾, et, si l'on tient compte de l'obligation où nous sommes de le considérer comme un minimum, on n'hésitera point à considérer l'accroissement naturel de la population d'Ypres au commencement du XVI^e siècle, comme sensiblement plus actif que celui de la France moderne.

Nous arriverons à la même conclusion si nous établissons pour les 358 ménages de gens mariés que nous fait connaître notre recensement, la classification suivante:

Ménages sans enfants:	85,	soit	23.7	pour cent.
" avec 1 "	88	"	24.6	" "
" " 2 "	59	"	16.5	" "
" " 3 "	36	"	10	" "
" " 4 "	40	"	11.1	" "
" " 5 "	17	"	4.9	" "
" " 6 "	18	"	5	" "
" " 7 "	9	"	2.5	" "
" " 8 "	4	"	1.1	" "
" " 9 "	1	"	0.3	" "
" " 10 "	1	"	0.3	" "

1) Je ne comprends dans ce chiffre que les ménages composés du père de la mère et des enfants. Notre recensement renseigne un grand nombre d'hommes et de femmes vivant avec des enfants, mais il n'est pas possible de dire, dans ces cas-là, si les enfants sont les leurs, bien que la chose soit fort probable et qu'il faille considérer sans doute presque tous ces individus comme veufs.

2) LEVASSEUR, *op. cit.*, t. III, p. 153.

Ici encore le rapprochement de ces chiffres avec ceux que nous fournit la France moderne est instructif. En 1886, d'après M. LEVASSEUR, sur l'ensemble des familles françaises 20 pour cent n'avaient pas d'enfants, 60 pour cent en avaient d'un à trois et 20 pour cent en avaient quatre ou davantage¹⁾. Ces chiffres deviendraient respectivement à Ypres, en 1516, 23.7 pour cent, 51.1 pour cent et 25.2 pour cent. Ce dernier quotient est particulièrement remarquable. Il atteste une très forte natalité si l'on tient compte des conditions hygiéniques si désastreuses du moyen-âge. D'autre part, la proportion plus élevée qu'en France de ménages sans enfants (23.7 pour cent contre 20 pour cent) ne peut faire admettre que les unions stériles aient été fréquentes. Elle s'explique sans nul doute par le fait, certainement très commun dans la classe ouvrière, de l'abandon de la maison paternelle par les enfants en âge de travailler. De tout cela résulte, nous semble-t-il, que le nombre des enfants survivants par ménage n'était pas aussi faible, dans les villes de la fin du moyen-âge, que l'on se le figure habituellement. On n'exagérera point en le fixant à trois au moins par couple de gens mariés, à Ypres au commencement du XVI^e siècle. Si néanmoins le rapport du nombre total des enfants à l'ensemble de la population reste assez défavorable, c'est, comme on l'a vu plus haut, que, dans les époques de prospérité industrielle, une partie considérable de la population se composait de gens non mariés, et que, réciproquement, dans les périodes de crise, une foule de jeunes gens devaient émigrer.

Si le dénombrement de 1506 nous fournit pour Ypres un chiffre d'enfants supérieur à celui que l'on attribue à Nuremberg en 1449, la proportion est en revanche tout à fait renversée si l'on considère, de part et d'autre, l'importance du contingent des serviteurs. Avec ses 126 joncwijven et ses 98 knechten et cnapen, formant 10 pour cent et sa population totale (4 pour cent pour ceux-ci, 6 pour cent pour celles-là), Ypres reste bien en arrière de Nuremberg où les mêmes groupes absorbent 18.6 pour cent de l'ensemble des habitants. La seule ressemblance que l'on puisse relever ici entre les deux villes consiste dans la supériorité que l'on remarque dans chacune d'elles, du nombre des servantes

1) LEVASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 332.

sur celui des domestiques mâles : elles sont à ceux-ci, dans la première, comme 10 est à 8, et dans la seconde, comme 6 est à 4.

S'il est certain qu'il faut entendre par *joncwijf* une servante proprement-dite vivant chez ses maîtres et chargée des soins du ménage, il est plus difficile de déterminer exactement le sens que notre texte attribue aux mots *knechten* et *cnapen*. A s'en rapporter à l'usage général de la langue flamande, il faudrait donner au premier la signification de valets et au second celle de compagnons d'un maître-artisan. Toutefois cette distinction n'a pas été régulièrement observée dans le dénombrement. Celui-ci désigne, en effet, sous le nom de *cnapen*, des individus attachés à quelques ménages patriciens et dans lesquels on ne peut voir, en conséquence, autre chose que des domestiques de maison. Pourtant, c'est là bien certainement une exception. Le fait que les *cnapen* se rencontrent dans 56 ménages, nous permet de les considérer en général comme des gens de métier vivant dans la famille de leur patron.

Leur nombre relativement restreint aurait de quoi nous surprendre si nous devons admettre, comme on le fait trop souvent, que l'artisan médiéval partageait habituellement le domicile de son maître. Mais cette opinion ne correspond point du tout à la réalité. Nous verrons plus loin que les ouvriers de la draperie, tisserands foulons, tondeurs etc., vivaient à part dans les rues les plus pauvres de la ville. Dès lors, le nombre restreint des *cnapen* de 1506 s'explique facilement. Il faut voir en eux, sans aucun doute, les compagnons des maîtres des petits métiers, bouchers, boulangers, forgerons etc., qui, n'ayant besoin que d'un ou de deux aides au maximum, pouvaient facilement les héberger sous leur propre toit.

Le personnel domestique du dénombrement de 1506 se répartit entre 149 ménages. 74 ménages ont seulement une *joncwijf*, 21 seulement un *cnape*, 13 seulement un *knecht*; 17 ménages ont à la fois une *joncwijf* et un *cnape*, 4 une *joncwijf* et un *knecht*, 2 deux *joncwijven* et 2 deux *cnapen*. Les ménages à domestiques plus nombreux se répartissent de la manière suivante : 5 avec une *joncwijf* et deux *cnapen*, 3 avec deux *joncwijven* et un *knecht*, 3 avec deux *joncwijven* et deux *knechten*, 1 avec trois *joncwijven* et deux *knechten*, 1 avec trois *joncwijven* et trois *knechten*, 1 avec quatre *joncwijven* et quatre *cnapen*, 1 avec deux *cnapen* et un *knecht*

et 1 avec deux joncwijven, deux cnapen et un knecht. Ces 4 derniers ménages appartiennent au patriciat urbain. Dans le second d'entre eux, à côté des quatre joncwijven et des quatre cnapen, on rencontre en outre un payge (page?).

Nous n'avons pas tenu compte, dans ce relevé, de la domesticité de l'hôpital, comprenant six joncvrouwen, trois joncwijven et deux cnapen. Nous en avons écarté également trois cnapen habitant ensemble dans une chambre louée, ainsi qu'un knecht vivant seul et qualifié de pauvre (arem). Relevons encore la mention intéressante d'une joncwijf citée comme soignant un vieux pauvre, malade depuis dix-huit mois.

Le dénombrement ne cite que quatre apprentis (leerknechten) dont une apprentie (leermeiskin). Ce nombre est extrêmement bas et certainement inférieur à la réalité. Il faut admettre, soit qu'un certain nombre d'apprentis ont été confondus avec les cnapen et les knechten, soit que beaucoup d'entre eux vivaient chez leurs parents et ne faisaient pas partie du ménage de leur maître.

On admet généralement que, dans les villes du moyen-âge, maison et ménage se confondent ou, en d'autres tenues, que cette époque n'a pas connu la catégorie, si importante de nos jours, des locataires d'appartements et des pensionnaires¹⁾. Notre dénombrement suffit à prouver que cette manière de voir est trop absolue. Tout au moins ne se justifie-t-elle pas par l'exemple d'Ypres. La liste des habitants de la Poorterie en 1506 nous fait connaître, en effet, l'existence de 31 individus qualifiés de tafeliers (tafelcopende) ou de slapers (camerhurende). Il faut considérer les premiers comme des pensionnaires, les seconds comme de simples locataires de chambres, faisant table à part. Il est certain, du reste, que le nombre de ces derniers était fort élevé. Le recensement est bien loin de les avoir signalés tous nominativement. Il nous fournit heureusement le moyen de suppléer à son laconisme, en faisant précéder des mots *int zelve huus* ou *int zelve* l'indication des ménages habitant ensemble un même bâtiment. Il nous

1) „Jene zahlreiche Klasse von Haushaltungsangehörigen wie Schläfer, Zimmermieter, Pensionäre, mit welchen die moderne Städtestatistik zu rechnen hat, findet im Rahmen der mittelalterlichen Bevölkerungsgliederung keinen Raum.“ Bücher, *op. cit.*, p. 38.

permet ainsi de fixer au chiffre de 416, le nombre des maisons habitées dans le quartier de la Poorterie. De ces 416 maisons, 59, soit 14 pour cent, étaient occupées par plus d'un ménage. Savoir :

52	maisons occupées par 2 ménages
3	” ” ” 3 ”
2	” ” ” 4 ”
2	” ” ” 5 ”

La catégorie des locataires d'appartements était donc relativement nombreuse à Ypres au commencement du XVI^e siècle, et tout porte à croire qu'elle dut l'être d'avantage encore auparavant, à l'époque où la prospérité de l'industrie faisait affluer dans la ville les ouvriers de la draperie.

Connaissant le nombre des maisons habitées (416) et le chiffre total de la population du quartier de la Poorterie en 1506 (2078) il nous est facile d'établir combien chaque maison abritait de personnes en moyenne. Cette moyenne est exactement de 5, c'est à dire plus élevée d'une unité que le chiffre représentant à la même date et dans le même quartier, la composition numérique d'un ménage. Il est évident, d'ailleurs, que les conditions d'habitation différaient beaucoup suivant les rues. Dans les ruelles où vivait la classe ouvrière et les pauvres, on ne rencontre que 3.6 habitants par maison, tandis que dans les artères principales, où se logeaient les gens aisés, ce chiffre remonte à 6.

Une enquête entreprise en 1486, à l'occasion de l'arrivée à Ypres de l'empereur Maximilien¹⁾, dans le but de savoir combien d'hommes et de chevaux on pourrait loger, contient le relevé de 306 maisons éparpillées dans toute la ville et capables de fournir ensemble 335 chambres et des écuries pour 745 chevaux. Ce sont là évidemment des demeures spacieuses, et leur nombre est considérable (12.5 pour cent) si, comme nous l'apprend la chronique de Pierre van Letewe²⁾, la ville renfermait en 1464, 2451 maisons. Des bâtiments signalés par l'enquête de 1486, plusieurs nous apparaissent comme très vastes. C'étaient sans doute, soit des hôtels appartenant à des patriciens, soit des auberges pour voyageurs. Citons le Grauwe-Steen taxé à 40 chevaux, le Gulden Hooft à 36,

1) Diegerick, *Inventaire etc.*, t. IV, p. 127, No. 1170.

2) Voy. plus haut p. 7 n. 3

le Gulden Patijn à 16, le Fransche Schild à 11, In de Clocke, à 25, Int Saeck, à 50. La plus grande maison de la ville se trouvait sur le marché: elle s'appelait In den Enghelen et pouvait abriter 36 chevaux et fournir 61 camerens.

IV.

Nos dénombrements ne nous apprennent que rarement la profession des individus recensés. Heureusement celui de 1431 fait exception à la règle. Il indique, en effet, dans le plus grand détail la profession de presque tous les chefs de ménage du quartier des Ghemeene Neringhe ¹⁾. Grâce à lui, nous pouvons répartir 696 personnes en 161 spécialités professionnelles différentes ²⁾. Ce résultat présente un très vif intérêt et doit être rapproché de celui auquel M. BÜCHER est arrivé pour Francfort, où 191 professions distinctes sont signalées en 1440, mais à la suite d'une enquête portant sur un nombre bien plus considérable d'habitants. Pourtant, c'est à un autre point de vue qu'il mérite surtout d'attirer notre attention. Son importance réside essentiellement en ce qu'il nous fait connaître à Ypres un type social de population très éloigné de celui de Francfort, que l'on est trop porté à généraliser et à appliquer à toutes les villes de la fin du moyen âge. On s'en convaincra en parcourant le tableau suivant que, pour faciliter la comparaison, nous avons dressé, autant que possible, d'après les

1) Les indications du dénombrement sont absolument sûres, le nom de la profession étant toujours placé après le nom de famille de l'individu. Par exemple: *Jacob de Brievere, wisselare; Denys de Sceppere, ansschoenmakere; Clais de Smit, straetmakere, Jan de Cardevaghère, cnaepmuelnare; Pieter de Jaghere, cnaepwevere etc.* A Francfort, au contraire, le nom de la profession fait souvent partie du surnom de l'individu (BÜCHER, *op. cit.*, p. 73). Or, on voit par les exemples ci-dessus qu'il est dangereux de conclure qu'une personne exerce le métier auquel son nom semble la rattacher. Toutes celles que nous venons de citer, et dont il serait facile de décupler le nombre, portent le nom d'une profession et en exercent une autre.

2) On pourrait naturellement en relever un beaucoup plus grand nombre en ajoutant à celles que signale le dénombrement de 1431, celles qui sont mentionnées, ça et là dans les dénombrements des autres années. En voici quelques unes: *Tafelmakere, Pondermakere, Hennevercopeghe, Sloopgieter, Rockemakere, Reepmakere, Vettevarier, Naghelmakere etc.* Nous avons cru devoir négliger ces renseignements sporadiques et concentrer notre attention sur le seul quartier qui nous fournit des renseignements complets.

principes suivis par M. BÜCHER¹⁾. Nous y avons conservé pour les noms de professions l'orthographe du manuscrit. Les chiffres inscrits çà et là entre crochets sont ceux qui comprennent un ou des individus exerçant à la fois deux professions.

Professions	Hommes	Femmes	Compagnons (Cnapen)
I. Métal.			
1. Bleclare (bateur de métal)	1	—	—
2. Goudsmet (orfèvre)	2	—	—
3. Keitelare (chaudronnier)	3	—	—
4. Marscale (maréchal ferrant)	2	—	—
5. Messemakere (coutelier)	2	—	—
6. Slotelmakere (serrurier)	1	1	—
7. Smet (forgeron)	2	—	1
8. Tinninscopmakeghe (potier d'étain)	—	1	—
9. Wapenmakere (armurier)	1	—	—
10. Zeinenmakere (fabr. de faucilles)	1	—	—
Total:	15	2	1
II. Bois et osier.			
1. Beeldsniedere (sculpteur)	1	—	—
2. Boghenmakere (fabr. d'arcs)	1	—	—
3. Cuipere (cuvelier)	4	—	—
4. Drayere (tourneur)	2	—	—
5. Lattenmakere (fabr. de lattes)	2	—	—
6. Mandemakere (vannier)	1	—	—
7. Pattynmakere (sabottier)	2	—	—
8. Scrinwerkere (menuisier)	1	—	—
9. Waghenmakere (charron)	2	—	—
10. Zaghere (scieur)	2	—	2
Total:	18	—	2
III. Cuir.			
1. Gorreelmakere (bourellier)	2	—	—
2. Helsenare (esp. de bourellier)	1	—	1
3. Scoelappere (savetier)	[3]2	1	1
4. Scoenmakere (cordonnier)	4	—	1
5. Vesanier (espèce de cordonnier)	1	—	—
6. Zadelmakere (sellier)	1	—	—
Total:	12	1	3
IV. Industrie textile.			
1. Blauvaerwre (teinturier en bleu)	5	—	12
2. Conventre (maitre tisserand)	25	—	—
3. Doucmakere (fabr. de couvertures)	5	—	—
4. Douscere (tondeur de couvertures)	1	—	—
5. Doucwevere (tisserand de couvertures)	1	—	—
6. Drapier	66	3	—

1) BÜCHER, *op. cit.*, p. 215 et suiv.

Professions	Hommes	Femmes	Compagnons (Cnapen)
7. Lakenredere (apprêteur de draps)	3	—	—
8. Linenwevere (tisserand de lin)	3	1	—
9. Nettebreidere (filetier)	1	—	—
10. Noppeghe (napeuse)	—	1	—
11. Rocspinneghe (fileuse pour sayes)	—	1	—
12. Roodvaerwere (teinturier en rouge)	5	—	8
13. Scerier (tondeur)	10	1	2
14. Spinneghe (fileuse)	—	56	—
15. Spoelre (faisur d'époules)	2	—	—
16. Stoppespinneghe (fileuse d'étoupe)	—	1	—
17. Uutslare (ouvrier aux rames)	1	—	—
18. Vaerwere (teinturier)	—	—	2
19. Vlasspinneghe (fileuse de lin)	—	6	—
20. Vulre (foulon)	4	—	44
			[2 apprentis]
21. Wevercnapc (ouvrier tisserand)	—	—	84
22. Wullebreker (briseur de laine)	1	—	—
23. Wullescerighe (cardeuse de laines)	—	1	—
Total:	133	71	152
V. Professions auxiliaires de l'industrie textile.			
1. Cammakere (fabr. de peignes pour tisserands)	1	1	—
2. Lakindragere (porteur de draps)	[4]3	—	—
3. Scietspoelvermakere (raccomodeur de navettes)	1	—	—
Total:	6	1	—
VI. Vêtement.			
1. Anshoenmakere (gantier)	1	—	—
2. Borduurwerkeghe (galonneuse)	—	1	—
3. Cousemakere (faisur de bas)	1	—	—
4. Grauwkerke (pelletier)	1	—	—
5. Hoofcleedwaschige (laveuse de coiffes)	—	3	—
6. Linwader omme hure (linger)	1	1	—
7. Lindwaednaeyeghe omme hure (couseuse de toile)	—	2	—
8. Naiere (couseur)	2	—	—
9. Oudcleedcooper (vendeur de vieux vêtements)	7	—	—
10. Oudcleedmakeghe (raccomodeuse de vêtements)	—	3	—
11. Oudcleedvulre (nettoyeur de vieux vêtements)	2	—	—
12. Oudlynwadeghe (lingère de vieux linge)	—	2	—
13. Oudlynwaednayeghe (raccomodeuse de linge)	—	1	—
14. Parmentier	—	1	—
15. Sceppere (tailleur)	9	1	—
16. Sundaelsnider (tailleur de toile fine)	1	—	—
17. Tauwerc in grouwerc (prépareur de fourrures)	2	—	—
18. Voederigghe (fourreuse de vêtements)	—	3	—
19. Wasschighe omme hure (lavandière)	—	2	—
Total:	27	20	—

Professions	Hommes	Femmes	Compagnons (Cnapen)
VII Alimentation.			
1. Appelvercopeghe (vendeuse de pommes).	—	1	—
2. Arengierighe (harengère)	—	2	—
3. Backere (boulangier)	4	1	1
4. Beenhouwere (boucher)	3	—	—
5. Brouwere (brasseur)	7	—	2
6. Cornebitere (marchand de grains)	2	—	—
7. Cuiconckbakeghe (faiseuse de gâteaux)	—	1	—
8. Frutier	1	4	—
9. Muelnare (meunier)	1	—	4
10. Pastedebakeghe (pâtissière)	—	1	—
11. Teringmakere (traiteur)	1	1	—
12. Uppercoc (cuisinier)	1	—	—
13. Vleeschhouwer (boucher)	1	—	—
14. Vyscopere (poissonnier)	1	—	—
15. Waffemakere (gaufrier)	2	1	—
16. Warmoesier (légumier)	1	1	—
17. Levendewatermakeghe (faiseuse d'eau de vie)	—	1	—
18. Zuvelcopeghe (vendeuse de petit-lait)	—	1	—
Total:	23	15	7
VIII Bâtiment.			
1. Cumeneyvaghene (ramoneur)	1	—	—
2. Glasvercopere (md. de verre)	1	—	—
3. Glaswerkere (vitrier)	1	—	—
4. Metser (maçon)	4	—	—
5. Scildere (peintre)	1	—	—
6. Tegheldeckere (couvreur en tuiles)	7	—	1
7. Temmerman (charpentier)	8	—	2
Total:	23	—	[1 apprenti] 3
IX. Commerce, Transport, Logement.			
1. Cabarethouder (cabaretier)	3	1	—
2. Carreman (voiturier)	1	—	—
3. Hostelier (hôtelier)	4	—	—
4. Kerdewaghencruder (brouetteur)	6	—	—
5. Lopere (messager)	1	—	—
6. Makelare (courtier)	3	—	—
7. Mersenier (mercier, épicier)	8	2	—
8. Metten-Waghene (charretier)	1	—	—
9. Ostelierighe van harme lieden (hôtesse de pauvres)	—	1	—
10. Schuphouder (boutiquier)	[2]	—	—
11. Tappere (buvetier)	[4]	—	—
12. Tavernier	[1]	—	—
13. Uutdraghene (colporteur)	1	2	—
14. Wiagelopere (messager)	1	—	—
15. Wisselare (changeur)	1	—	—
16. Wyncriere (crieur de vin)	2	—	—
17. Wynmetere (mesureur de vin)	4	—	—
18. Wynscroedere (tireur de vin)	2	—	—
19. Wyntavernier (débitant de vin)	2	—	—
20. Zackedraghere (porteur au sac)	1	—	—
Total:	48	6	—

Professions	Hommes	Femmes	Compagnons (Cnapen)
X. Professions diverses.			
1. Achterwarigghe (garde-conches)	—	1	—
2. Barbier	3	—	—
3. Culckstickere (matelassier)	1	—	—
4. Gaerdemakere (jardinier)	1	—	—
5. Jagere (chasseur)	1	—	—
6. Kersemakere (chandelier)	1	—	—
7. Orghelmakere (fabr. d'orgues)	1	—	—
8. Paardevlare (schorcheur de chevaux)	1	—	—
9. Plaetsterare (paveur)	1	—	—
10. Potmakere (potier)	1	—	—
11. Pottevercopeghe (vendeuse de pots)	—	1	—
12. Stovehouder (tenancier d'étuves)	2	—	1
13. Stovenwerker (ouvrier d'étuves)	1	—	—
14. Straetmakere (ouvrier de la voirie)	1	—	—
15. Straetvaghère (balayeur de rues)	1	—	—
16. Upsettere (empaillageur?)	1	—	—
17. Wiedeghe in hoven (sarclouse de jardins)	—	1	—
Total:	17	3	1
XI. Professions libérales et fonctionnaires.			
1. Bailliu (le bailli)	1	—	—
2. Bailliu van Loo (le bailli de Loo, près d'Ypres)	1	—	—
3. Besanter (fonctionnaire de police)	1	—	—
4. Capellane (aumonier)	4	—	—
5. Clerc van den spikere (clerc de l'épier ou du domaine)	1	—	—
6. Clerc van de tresorie (clerc de la trésorerie)	1	—	—
7. Clerc van de weezerie (clerc de la chambre pupillaire)	1	—	—
8. Onderclerc van de weezerie	1	—	—
9. Clerc van de Zale (clerc des échevins)	1	—	—
10. Costre (sacristain)	2	—	—
11. Deurwardere (huissier)	1	—	—
12. Notaris (notaire)	1	—	—
13. Ommeloooper van de wevers (messenger du métier des tisserauds)	1	—	—
14. Prochiepape (curé)	2	—	—
15. Scolemeester (maître d'école)	2	—	—
16. Sheerencnape (sergent du prince)	1	—	—
17. Stadhode (messenger de la ville)	1	—	—
18. Stedechnape (valet du conseil)	1	—	—
19. Steenwardere (géôlier)	1	—	—
20. Surgien (chirurgien)	1	—	—
21. Taelman (avocat)	1	—	—
22. Visentere (sorte d'aumonier?)	1	—	—
Total:	28	—	—

Professions	Hommes	Femmes	Compagnons (Cnapen)
XII. Travailleurs non qualifiés.			
1. Dieneghe (servante en journée?)	—	1	—
2. Labourere (homme de peine)	13	—	—
3. Pinere (homme de peine)	3	—	—
4. Wercwijn (femme d'ouvrage)	—	45	—
Total:	16	46	—
XIII. Professions inconnues.			
1. Kitre in den wijn	3	—	—
2. Tovere (médecin?)	1	—	—
Total:	4	—	—
Somme totale:	[370] 363	165	169
[704] 697			

Un simple rapprochement entre ce tableau et celui que M. BÜCHER a si soigneusement dressé pour Francfort fait saisir au premier coup d'oeil une différence essentielle. Tandis, en effet, qu'à Francfort l'importance des diverses catégories de professions ne présente pas de différences très frappantes, à Ypres, l'une d'elles, celle de l'industrie textile, occupe autant de bras que toutes les autres ensemble. Le chiffre des individus qu'elle renferme atteint, dans la ville allemande 16% et dans la ville flamande 51,6% du total des travailleurs. Si l'on tient compte du déclin de la draperie yproise au commencement du XV^e siècle, on n'hésitera pas à admettre que ce quotient déjà si élevé devait être bien plus important encore une cinquantaine d'années auparavant. Notre recensement nous fournit donc un renseignement précieux et, autant que nous sachions, unique en son genre jusqu'aujourd'hui, quant à la nature de la population dans les centres manufacturiers du moyen-âge. Il nous fait toucher du doigt, pour ainsi dire, le contraste qui oppose les unes aux autres les villes qui, comme Francfort, n'ont qu'une industrie locale servant à l'alimentation de la bourgeoisie et des campagnes environnantes, à celles qui, comme Ypres, ne subsistent que par l'exportation de leurs produits vers les marchés européens. Le premier type, qui a été incontestablement le plus répandu, peut être considéré comme le type médiéval par excellence, et c'est à lui que s'appliquent les caractères de cette forme particulière de structure économique que la science contem-

poraine appelle l'économie urbaine (*Stadtwirtschaft*). Le second, en plein moyen-âge, anticipe déjà sur l'avenir et nous présente quelques uns des traits fondamentaux de l'organisation économique des temps modernes.

Cette impression s'accroît fortement si l'on observe, en outre, qu'Ypres ne présente point du tout cet aspect à demi rural encore si reconnaissable à Francfort. Ici, 11.7 pour cent de l'ensemble des travailleurs¹⁾ s'adonnent à des professions que nous ne rencontrons plus guère de nos jours qu'à la campagne: ils sont jardiniers, vigneron, bergers, pêcheurs etc. Là, ce groupe est si faible qu'il ne peut entrer sérieusement en ligne de compte. A l'exception d'un jardinier, d'un chasseur et d'une sarceuse de jardins, la population yproise s'adonne exclusivement à l'industrie et au commerce et se distingue nettement, par son genre de vie essentiellement urbain, des habitants du plat pays.

Si donc il est déjà moderne en partie, le tableau que nous offre la population d'Ypres au commencement du XV^e siècle, reste pourtant, en une foule de points, celui d'une population médiévale. En dehors de l'industrie textile, le groupe des petits métiers nous fait connaître une organisation identique à celle de Francfort. C'est la même abondance et la même spécialisation des professions; c'est enfin le même nombre minime de compagnons. Il est clair que nous nous trouvons ici sur un terrain tout différent de celui de l'industrie d'exportation. Nous avons affaire à de petits entrepreneurs produisant pour le marché local au moyen d'un personnel peu nombreux et de capitaux peu abondants. Sans doute, le chiffre de 16 *cnapen* pour 85 branches différentes de production (groupes I à III, VI à VIII et X) ne doit pas nous faire illusion. Les *cnapen* que nous fait connaître notre tableau sont des chefs de ménage possédant un domicile indépendant; mais le dénombrement de 1506 nous a appris qu'il existait à côté d'eux un nombre assez considérable de compagnons (4 pour cent) habitant chez leurs maîtres. Néanmoins, le personnel ouvrier des petits métiers reste bien insignifiant, si on le compare à celui de l'industrie textile. Ici, sur un total de 356 individus, on rencontre 152 *cnapen* et 68 ouvriers, soit 61.8 pour cent de l'ensemble des gens occupés. Il faut

1) BÜCHER, *op. cit.*, p. 212.

remarquer de plus, comme nous l'avons déjà dit, que tous sont de purs salariés, vivant à part et ne partageant jamais le domicile de celui qui les emploie.

Notre tableau ne signale en tout que trois apprentis, deux foulons et un charpentier. On s'explique facilement qu'il en soit ainsi. Le recensement de 1431 ne nous donnant que l'indication des chefs de ménage, n'a pu naturellement tenir compte des individus placés en apprentissage, puisque l'immense majorité de ceux-ci vivaient soit chez leurs parents, soit chez leurs maîtres. Nous devons donc considérer les trois *leerlingen* qu'il nous fait connaître soit comme des personnes entrées fort tard en apprentissage, soit comme des apprentis n'ayant pu obtenir encore, après de longues années, le titre de compagnon.

Le nombre des femmes mentionnées dans nos divers groupes professionnels est singulièrement élevé. Il comprend 165 personnes sur un total de 697 individus, soit 23 pour cent. De ces 165 femmes, 125 nous apparaissent comme de simples ouvrières salariées. Ce sont :

- 56 fileuses de laine,
- 1 „ pour sayes,
- 1 „ d'étoupe,
- 6 „ de lin,
- 1 cardeuse de laine,
- 1 nopeuse,
- 1 lingère en journée,
- 2 couturières,
- 4 raccommodeuses,
- 5 lavandières,
- 1 servante en journée,
- 45 femmes d'ouvrage.

On peut répartir les 40 autres en trois groupes. Les unes sont sans doute des veuves de maîtres continuant le commerce ou le métier de leur mari : telles sont par exemple les femmes exerçant la profession de serrurier (1), de potier d'étain (1), de savetier (1), de drapier (3), de maître-tisserand de lin (1), de maître-tondeur (1), de fabricant de peignes (1), de parmentier (1), de tailleur (1), de boulanger (1), de traiteur (1). D'autres s'adonnent à des métiers également accessibles aux femmes et aux hommes : nous trouvons parmi elles 1 galonneuse, 1 cabaretière, 1 gaufrière, 1 patis-

sière, 2 mercières, 1 hôtelière pour pauvres, 1 vendeuse de pots et 2 colporteuses. Les dernières enfin exercent des professions spécialement ou habituellement féminines: c'est le cas pour 2 lingères, 3 fourreuses des vêtements, 1 vendeuse de pommes, 2 harengères, 4 fruitières, 1 faiseuse de gâteaux, 1 légumière, 1 faiseuse d'eau de vie, 1 vendeuse de petit lait et 1 garde-conches.

A Ypres, comme à Francfort, quelques personnes exercent à la fois deux professions. Nous n'en avons toutefois relevé qu'un fort petit nombre. Ce sont les 4 tapperen (buvetiers) dont deux se rencontrent parmi les compagnons-tisserands, un parmi les compagnons brasseurs, et le quatrième parmi les crieurs de vin; un compagnon foulon est en même temps savetier, un compagnon tisserand porteur de draps, un teinturier en rouge tavernier enfin un kitre (?) et un compagnon brasseur sont scuphouder. Comme on le voit, les ouvriers de l'industrie drapière forment la grande majorité des gens à deux professions, et la profession accessoire consiste généralement à tenir un débit de boisson. Il y a là un rapprochement curieux avec ce que l'on constate de nos jours dans les centres industriels, où tant d'ouvriers cherchent à se procurer un supplément de ressources en ouvrant un petit cabaret dont ils confient le soin à leur femme. Remarquons du reste, comme un symptôme favorable pour l'état moral de la population au XV^e siècle, que les débits de boisson, comparativement à notre époque, étaient singulièrement clairsemés. Nous n'en rencontrons que 11 pour les 2890 habitants du quartier, soit un en moyenne par 263 habitants.

Le dénombrement de 1431 ne fournit aucune indication de profession pour 122 chefs de ménages. 71 d'entre eux sont mentionnés sans aucune remarque; les 51 autres sont explicitement renseignés comme pauvres (arem). Le premier groupe se compose sans aucun doute, pour la plus grande partie, de gens vivant de leurs rentes. Non seulement, en effet, il comprend les noms de plusieurs familles patriciennes (les Belle, les Van Scoten, les Pael-dinck, les Van Dixmude etc.), mais on remarque en outre, grâce aux indications marginales figurant dans le manuscrit, que la plupart de ses membres ont payé l'impôt à l'occasion duquel le dénombrement a été exécuté¹⁾. Sur les 71 personnes qu'il renferme, 23 seule-

1) Il est impossible de savoir sur quelles bases cet impôt a été levé, mais il est sur qu'il ne frappait que les gens aisés. 178 chefs de famille seule-

ment sont exemptes de toute contribution. Il faut voir probablement dans ces 23 chefs de ménage sans profession, des gens peu fortunés, trop âgés pour travailler, et entretenus par leurs enfants. Nous considérerons en revanche les 48 chefs de ménage laissés en dehors de la liste des professions, mais inscrits sur celle de l'impôt, comme se composant de rentiers. Ce nombre de 48 familles vivant de leur rente sur un total de 830 est singulièrement bas (5,8 pour cent) et nous permet de confirmer par l'exemple d'Ypres, l'activité extraordinaire des populations urbaines du moyen-âge.

Les 51 chefs de ménage pauvres dénombrés en 1431, comprennent 39 femmes, 6 hommes et 6 personnes dont le sexe n'est pas indiqué. La plupart d'entre eux sont des mendiants habituels, désignés par les mots: *op de bede gaende*. Quelques uns sont des ouvriers tombés dans la misère. Notre texte mentionne à cet égard: un faiseur d'époules, trois fileuses et deux femmes d'ouvrage. Chose curieuse! un chapelain est également renseigné comme vivant d'aumônes. On rencontre enfin parmi les mendiants trois vieilles femmes aveugles et sourdes. Ce chiffre de 3 aveugles sur 830 individus, soit de 36 pour 10000 est presque aussi élevé que celui calculé à Francfort par M. BÜCHER (42 pour 10000)¹⁾, et peut servir à corroborer les conclusions de ce savant, sur la fréquence de la cécité au moyen-âge²⁾.

Aux 51 pauvres chefs de ménage dont nous venons de parler, il faut ajouter 38 autres pauvres vivant dans des asiles. Ce sont

ment sur 850 sont taxés dans le dénombrement. A côté des 48 rentiers qui le payent, on trouve 45 drapiers, 7 brasseurs, 5 teinturiers en rouge, 4 teinturiers en bleu, 4 vendeurs de vieux vêtements, 3 charpentiers, 2 hôteliers, 2 merciers, 3 boulangers, 2 brouetteurs, 2 marchands de grains, 2 sabotiers, 2 cabaretiers, 2 gaufriers, 3 maîtres tondeurs, 2 fabricants de couvertures, 1 changeur, 1 courtier, 1 notaire, 1 avocat, 1 maître d'école, 1 chirurgien, 1 médecin (*tovere?*), le bailli, le clerc de la trésorerie, le clerc de la wezerie, le clerc des échevins, 1 huissier, 1 geôlier. Le reste des contribuables se répartit par unités entre divers petits métiers. Deux compagnons (*cnapen*) seulement sont mentionnés. Tous deux appartiennent au métier des teinturiers en bleu.

1) BÜCHER, *op. cit.*, p. 209.

2) Le dénombrement de la *poorterie* en 1506 signale, de son côté, 2 aveugles sur 489 chefs de ménage, ce qui donnerait le chiffre de 39 par 10000 habitants.

25 veuves réparties entre six *wedewenhusen* ¹⁾ et 13 veufs nourris dans une institution charitable qui portait le nom de „*De 13 wedewaers*“. Le nombre total des pauvres du quartier des *Ghemeene Neringhe* en 1431 comportait donc 89 chefs ou anciens chefs de ménage, soit environ 1 chef de ménage pauvre sur 10 chiffre fort élevé ²⁾ et qui s'explique sans doute en partie par le ralentissement de l'industrie drapière.

Nous terminerons ici cette étude. Elle n'épuise pas le contenu de nos sources, dont l'examen approfondi exigerait un travail dépassant de beaucoup le cadre d'une revue. Nous avons seulement, voulu attirer l'attention des spécialistes sur les dénombrements yprois en cherchant à dégager, aussi brièvement qu'il était possible, les conclusions générales que l'on en peut tirer et les matériaux nouveaux qu'ils apportent à la statistique sociale³⁾.

1) Il y avait de ces *Wedewenhusen* dans tous les quartiers de la ville. Nos dénombrements nous en font connaître 14 en tout: 6 dans les *Ghemeene Neringhe*, 3 dans la *Poorterie*, 4 dans la *Draperie* et 1 dans la *Volderie*.

2) Il faut remarquer toutefois que ce chiffre ne peut passer pour exorbitant à la fin du moyen-âge. Les *Heerdellingen* du Brabant au XV^e siècle, décomptent en général, dans les villes, un foyer sur dix comme pauvre. Ils en décomptent, du même chef, un sur cinq dans les villages.

3) Nous avons connu trop hard pour pouvoir y recourir dans cet article, l'excellent travail de M. F. BUOMBERGER, *Bevölkerungs- und Vermögensstatistik in der Stadt und Landschaft Freiburg um die Mitte des XV. Jahrhunderts* (*Zeitschrift für Schweiz. Statistik*, 1900). La comparaison de leurs résultats avec ceux que fournissent les documents yprois eût été, en bien des points, hautement intéressante. Nous espérons pouvoir y revenir dans une étude ultérieure.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.